

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune
SAINT SAVINE (362)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1403 F

Document vérifié et numéroté le 30/10/2025

ATROYES

Par Florian GOULET
Géomètre du Cadastre
Signé

Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale de l'Aube (PTGC)
SDIF de l'Aube
17 Boulevard du 1er RAM BP 771
10026 TROYES Cedex
Téléphone : 03.25.41.69.89

ptgc.aube@dgfip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille 6463.

A _____, le _____

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

Section : ZI

Feuille(s) : 000 ZI 01

Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 30/10/2025

Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé

Par DIMITRI FRAPPART (2)

Réf. : X05604.13

Le 10/10/2025

Annexe 1

(1) Rayer les mentions inutiles. Le terme A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan révisé par voie de mise à jour). Dans ce cas, les B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc.).

